



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°921) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION « PRIMA LA MUSICA »**

**DÉCISION N° DM-23-472
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Prima la musica » représentée par Monsieur Philip DE LA CROIX, en qualité de Président, dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, afin d'organiser des répétitions supplémentaires de concerts de Prima la Musica en salle Berlioz, le 5 décembre de 9h00 à 16h45 (orchestre Consuelo) et le 14 décembre 2023 de 9h00 à 17h00 (Prima la Musica Orchestra) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Prima la musica » représentée par Monsieur Philip DE LA CROIX, en qualité de Président, dont le siège est situé Maison des associations, 41/43 rue Raymond-du-Temple, 94300 Vincennes, une convention de location de salle afin d'organiser des répétitions supplémentaires de concerts de Prima la Musica en salle Berlioz, le 5 décembre de 9h00 à 16h45 (orchestre Consuelo) et le 14 décembre 2023 de 9h00 à 17h00 (Prima la Musica Orchestra) ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231222-lmc1H11296H1-AR
Date de réception en Préfecture : 22/12/2023
Date de Publication : 22/12/2023